



La Lettre Qualité

Juillet 2021

du Pôle Handicap



EDITO

Bien-être et qualité de vie des usagers, l'affaire de tous.

Outre la qualité de la prise en charge directe des usagers par les professionnels, les aménagements, tant intérieurs qu'extérieurs, participent grandement à la qualité de vie et au bien-être de chacun.

Préoccupation première de la commission travaux et du service patrimoine, tout est mis en œuvre pour que les espaces puissent répondre aux besoins collectifs et particuliers des personnes accompagnées en termes d'aménagements spécifiques.

En soutien aux professionnels de terrain, ils apportent leur expertise pour des choix architecturaux pertinents, et attachent le plus grand soin au choix des matériaux.

De leur côté, la commission financière et le service financier questionnent ces choix et en valident les coûts. Ces choix d'aménagements qui font consensus sont ensuite présentés aux tarificateurs dans les plans d'investissements ou les budgets de fonctionnement.

Les aménagements des espaces au service des personnes accompagnées nous concernent tous, et c'est dans un souci de cohérence globale (amélioration de la prise en charge, faisabilité architecturale et respect des budgets) qu'ils sont décidés collectivement.

Claire PIERRET
D.A.F.

L'AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR

L'accessibilité universelle et de nouvelles formes d'habitat

Dans la société, l'accessibilité universelle incarne l'approche inclusive des personnes en situation de handicap en promouvant l'accès à tout pour tous. Il s'agit de la conception d'environnements, de produits et de services permettant la plus grande autonomie aux personnes handicapées, notamment pour : circuler, accéder aux locaux, utiliser les équipements, se repérer, s'informer, communiquer et bénéficier de prestations adaptées.

L'accès à une vie plus autonome se fait notamment par le « chez soi ». Pour compléter la palette d'offre d'habitat, de nouvelles formes d'habiter dans la cité se développent, entre le logement individuel à domicile et l'hébergement en établissement. L'Habitat Inclusif constitue une nouvelle solution, instaurée et définie par la loi ELAN en 2018. Ce dispositif est expérimenté depuis 2018 par le Hameau le Haut-Soret au bénéfice de 10 habitants, porté à 15 dans le cadre d'un appel à projet. Pour le pôle Handicap, il s'agit de personnes vivant dans des espaces privatifs tout en bénéficiant d'espaces et de temps communs (locataires ou colocataires), dans un environnement adapté et sécurisé. Ils construisent ensemble un « projet de vie sociale et partagée » visant à favoriser le vivre ensemble, développer la cohésion entre les habitants et à s'insérer dans la vie locale.

Qualité de vie des usagers : concilier espaces collectifs et privatifs

Au sein des établissements et services, il est nécessaire de composer avec des enjeux supplémentaires qui sont également des paradoxes dans les principes d'intervention. Il faut concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil, et en même temps garantir la sécurité des personnes et leur liberté d'aller et venir...

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) nous précisent que l'aménagement doit être en adéquation avec l'appréhension de la personne des différents espaces de la structure, cela s'effectue par l'observation et l'évaluation de son usage des espaces. En cela, il est important de réfléchir à la modulation et la complémentarité des espaces collectifs et individuels. En effet, respecter les espaces privatifs, c'est garantir l'intimité des personnes accueillies. L'appropriation des espaces par la personne, et des règles afférentes, contribue à l'autodétermination. La participation de l'utilisateur est notamment encouragée en prenant en compte ses habitudes et son style de vie, en termes d'aménagement, de personnalisation de son espace privatif, et d'apaisement. Tout cela participe à la qualité de vie de la personne, à son bien-être, en reconnaissant sa singularité, et ainsi à un accueil durable.

Ces aménagements (paysager, bâti, meubles...) constituent le patrimoine de nos structures, dont la gestion nécessite une projection sur plusieurs années, en particulier sur l'aspect financier pour identifier les investissements et amortissements.

Des exemples d'aménagement d'espaces des structures du pôle Handicap sont décrits ci-après.

Les temps forts qualité :



Des projets d'établissement et de service ont été validés en Conseil d'Administration du CMSEA, après un suivi en commission spécifique et une présentation au CVS. Conformément à la RBPP relative à l'élaboration, la rédaction, et l'animation du projet d'établissement ou de service, ces documents de référence sont co-construits avec les parties prenantes, déclinent les valeurs et orientations associatives, décrivent l'offre de service et mettent en perspective un plan d'amélioration continue de la qualité. Les structures concernées sont : l'ESAT L'Atelier des Talents, le DITEP de Lorry, le Hameau le Haut-Soret avec le FAM, le FAP, le Foyer de Vie et le SAHTHMO.



Pour la première fois depuis sa création en 2016, le pôle Handicap a conduit de façon simultanée et harmonisée l'évaluation interne de l'ensemble de ses établissements et services. Les objectifs d'une telle démarche étaient multiples :

- Répondre à l'obligation légale d'évaluation interne introduite par la loi 2002-2,
- Identifier les forces et les points d'amélioration de chaque structure et de l'entité « pôle »,
- Renforcer la synergie de pôle autour de la démarche qualité,
- Identifier les axes prioritaires et objectifs de développement du pôle et d'amélioration de la qualité des prestations proposées aux publics accompagnés en préparation du prochain CPOM.

Bien que fortement impactée par la crise sanitaire, cette évaluation a été réalisée, conformément aux RBPP de l'ANESM/HAS, en impliquant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs familles, les partenaires, les services supports et la direction générale selon diverses modalités.

Chaque structure restitue aux parties prenantes les résultats de cette démarche, qui sont transmis aux autorités de contrôle et diffusés sous la forme d'un Essentiel.

Sur la base des constats établis pendant cette période de réflexion partagée, des plans d'actions ont été construits dont les axes majeurs sont :

- Faciliter l'exercice des droits et des devoirs et l'autodétermination des personnes,
- Poursuivre le virage inclusif pour favoriser une vie des publics accompagnés en milieu ordinaire,
- Renforcer les pratiques de coordination et de coopération au service de la continuité des parcours,
- Consolider l'ancrage du pôle comme appui ressource sur le territoire,
- Optimiser les processus en lien avec les services supports,
- Poursuivre le déploiement d'une démarche harmonisée d'amélioration continue de la qualité,
- Maintenir un haut niveau de prévention des risques,
- Optimiser le système d'information.

Autant d'objectifs qui impacteront les projets des structures, avec comme fil rouge la volonté que chaque individu, dans la mesure de ses potentialités, soit auteur de son existence, acteur de son parcours et citoyen à part entière.

Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et autres sources

- « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement » ANESM, septembre 2009
- « Les comportements- problèmes : prévention et réponses » – Volet 1 et 2 : Organisation à privilégier et Stratégies d'intervention – ANESM, juillet 2016
- « Les comportements- problèmes : prévention et réponses » – Volet 3 : Les espaces de calme-retrait et d'apaisement – ANESM, janvier 2017

LES AMENAGEMENTS INTERIEURS AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DES USAGERS



La parole des jeunes de l'Unité d'Accompagnement Autisme - IMPRO Morhange



L'UNITE AUTISME A ETE Pensee ET CONÇUE POUR LES PERSONNES PORTEUSES DE TSA.

« C'est beau ! il y a des papillons aux murs et j'aime bien ma chambre, je l'admire ! » Marjorie
« C'est joli ici, j'aime bien l'unité » Nicolas
« Très très bien les fleurs.
Les lumières sont très très belles.
J'aime bien la douche, la cuisine et les plats.
J'aime bien les canapés et la salle snoezelen et ma chambre aussi, mais la nuit j'ai un peu peur des cauchemars, d'un monstre... » Aurélien



“” Aménagements intérieurs pour les personnes porteuses de TSA - SESSAD Autisme

Un aménagement intérieur adéquat permet d'améliorer le bien-être physique et psychologique, d'améliorer la concentration ou encore de réduire les troubles du comportement d'une personne porteuse de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Essentiellement basé sur l'approche sensorielle, l'aménagement doit être adapté au profil sensoriel de la personne et si possible, cohérent dans les différents lieux de vie de celui-ci.



UN LIEU POUR CHAQUE ACTIVITE :

Pour donner des repères à la personne, il est nécessaire de structurer l'espace. Tout comme la cuisine est le lieu pour cuisiner, il est important de créer des espaces dédiés à des activités précises (ex : une pièce pour les apprentissages, une pièce pour une activité de loisirs) avec la possibilité de baliser ces lieux par des pictogrammes. Il est possible de moduler un espace en utilisant des objets repères à chaque activité (ex : garder la même pièce pour deux activités en déplaçant les meubles).



DES MATERIAUX ADAPTES :

Par leur texture pour limiter les inconforts sensoriels et/ou augmenter la recherche sensorielle (bois, mousse, tissu...) et de proprioception (ex : ballon d'assise). L'utilisation de matériaux incassables et non dangereux (en cas de situations de crise) est à privilégier.



ADAPTER LA SURCHARGE SENSORIELLE :

Pour permettre à la personne de ne pas être sur-sollicitée par des stimuli visuels, auditifs, olfactifs... Il est assez facile de mettre en œuvre ces aménagements pouvant correspondre à une mise en place de rideaux/stores aux fenêtres, de lampes modulables, d'un agencement de l'espace afin de limiter les stimuli visuels dans le champ de vision de la personne, d'objets insonorisant (panneau acoustique, fauteuil acoustique...). Il est préférable d'utiliser des meubles de rangement fermés afin que la personne n'ait pas en visu les objets ce qui risquerait d'amener une sollicitation de sa part pour les utiliser.

LA SIGNALISATION ET L'ARCHITECTURE DES LOCAUX :

Pour faciliter l'orientation des personnes au sein d'un bâtiment. Un balisage (photos, pictogrammes ou mots clefs) sans surcharge permettra à la personne de se repérer facilement et de façon autonome dans les locaux. De plus, certaines typologies architecturales qui permettent une vue globale favorisent la lisibilité (ex : un hall central desservant les autres pièces). Enfin, des structures avec des lignes courbes sont plus appréciées par un public jeune et moins dangereuses (évite les angles).

“” Espace Bien-être - DAME La Horgne

Ce module propose aux élèves d'utiliser différents supports afin de développer leurs sens et leur sensation de bien-être pour les aider à entrer en communication et s'apaiser.

Les activités proposées sont avant tout un temps de découverte pour répondre à des besoins sensoriels spécifiques.

Plusieurs supports sont utilisés : la balnéothérapie sur site ou en extérieur, Snoezelen, la relaxation, la musique...



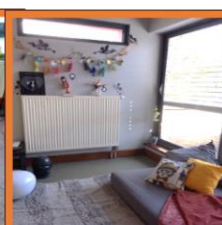
OBJECTIFS

Eveiller, développer et stimuler leurs capacités sensorielles,

Favoriser le développement et l'épanouissement personnel,

Explorer le monde qui les entoure,

Diminuer l'anxiété.



L'AMENAGEMENT D'ESPACES EXTERIEURS POUR LA QUALITE DE VIE DES USAGERS



L'aménagement extérieur comme support éducatif - DITEP de Lorry

Il est dit et reconnu que la musique adoucit les mœurs. Au DITEP les éducateurs et les enfants ont misé sur l'apaisement par l'aménagement des espaces verts. Et lorsqu'on a la chance d'évoluer au sein d'un château doté d'un espace naturel splendide, il n'y a qu'un pas à franchir pour construire un jardin, planter des arbres fruitiers, des fleurs et autres espèces végétales.

*« Fais de ta vie un jardin bien fleuri,
où chaque fleur représente une bonne action »
Mazouz Hacène*



Les enfants se sont investis totalement dans cette mission. Accompagnés par Julien et Pierre, ils ont réalisés les achats et travaillés ardemment pour creuser, planter, arroser et surtout entretenir leurs réalisations. Et toute l'activité s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Et que de choses découvertes et apprises ... après vérification nous pouvons certifier que les garçons ne naissent pas dans les choux et les filles dans les roses !

En plus de favoriser des activités ressourçantes, la participation des enfants à l'embellissement des aménagements végétalisés leur permet de mieux s'approprier le parc. Aucune fleur n'est arrachée, piétinée ou détruite : les jeunes sont fiers de leur travail et sensibilisés à la protection de la nature.



Les travailleurs de l'ESAT ADT s'expriment ...

« C'est bien présenté, c'est joli. Ça serait bien d'avoir plus de fleurs. C'est accueillant. C'est facile à trouver vu qu'ils ont mis un panneau mais je sais pas s'il est dedans ou à l'extérieur. Il faudrait en grand « ESAT » parce qu'il y a quand même des gens qui savent pas ce que c'est l'ESAT.

Le hall d'accueil ça va. Les secrétaires sont agréables. Après je connais pas bien la nouvelle, je parle pas beaucoup à part Isabelle que je connais.

Des fois c'est un peu pénible d'attendre devant. On rentre pas toujours à la même heure du fait qu'on commence à 8h. en hiver on attend dans le froid. Ça serait bien qu'à partir de 7h45 on rentre.

Ça serait bien d'ajouter des cadres dans les couloirs avec des fleurs et des décors de paysage. » - Alexandra



Ci-contre des travaux réalisés par les
travailleurs handicapés de l'activité Espaces
Verts de l'ESAT

